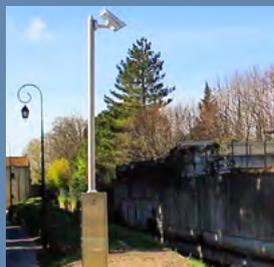


— SYNDICAT MIXTE —
OUVEZE PROVENÇALE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023



SOMMAIRE



SDAL & AZIP OUVÈZE

P. 14

PROTÉGER LES POPULATIONS

P.18



PRÉVENIR LES INONDATIONS

P.24

GÉRER LES COURS D'EAU & MILIEUX AQUATIQUES

P.28



RESTAURER LES ZONES HUMIDES

P.37

GOVERNANCE & COMMUNICATION

P.38



MENTIONS LÉGALES

Tous droits réservés, © Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale
300 avenue des princes d'Orange 84340 ENTRECHAUX

Direction de la publication : Jean-François PERILHOU

Directeur de la rédaction : Audrey CECCALDI

Comité de rédaction : Audrey Ceccaldi, Clémence Bertrand-Mendez, Laurent Guerry,
Corinne Jolly, Lucas Brout.

Crédits photos : SMOP // Adobe Stock // CEN PACA
Diffusion par voie numérique, octobre 2024

PLACE AUX TRAVAUX !



A l'heure du bilan annuel, il est nécessaire de constater les avancées notables que le SMOP a effectuées depuis 2020. D'autant qu'elles portent aujourd'hui leurs fruits.

J'aimerais partager avec vous les principales actions concrétisées en 2023 et qui témoignent du dynamisme du SMOP :

- Inauguration de trois nouvelles stations de surveillance de crues sous gestion du SMOP, en complément des sept stations gérées par les services de l'Etat;
- Mise en place d'un Système d'Avertissement Local aux crues de l'Ouvèze et de ses affluents reconnu par l'Etat;
- Remise officielle d'un Atlas des Zones Inondables Potentielles aux acteurs communaux, intercommunaux et

départementaux de la gestion de crise;

- Arrêté complémentaire d'autorisation du système d'endiguement de classe B de Violès à Bédarrides venant clore 3 années d'études intensives;
- Travaux d'urgence sur 100 m de tronçon de digue à Violès, affouillés par les crues de juin 2023;
- Ou bien encore, le plan d'urgence déployé aux côtés de tous les acteurs publics locaux lors de l'épisode malheureux de pollution aux matières plastiques du Toulourenc survenu consécutivement aux crues de décembre 2022.

Toutes ces actions abouties en 2023 sont le fruit d'un long chemin que nous avons parcouru ensemble. Que soient ici remerciés nos partenaires institutionnels, techniques et financiers sans qui nous ne pourrions agir efficacement à la protection de nos concitoyens et à la préservation de nos milieux naturels. Je remercie évidemment toute notre équipe pour le sérieux et la ténacité dont elle fait preuve dans le travail à accomplir.

Cette année est marquée également par la fin de notre 1^{er} Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de l'Ouvèze. Principalement consacré aux études stratégiques de bassin (hydromorphologique, vulnérabilité...), ce programme a permis d'initier nombre de démarches significatives. Certaines ont vu le jour cette année et d'autres, plus ambitieuses, doivent dorénavant être concrétisées en travaux. C'est pourquoi, le SMOP travaille d'ores et déjà sur la décennie à venir en préparant les prochains cycles de Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI).

Dans un contexte budgétaire que l'on sait tous contraint, dans notre vallée rurale, provençale et méridionale où l'on connaît malheureusement mieux que quiconque le prix à payer de l'impréparation face aux aléas naturels et climatiques, le recours à ce programme de l'Etat est le levier financier indispensable à la réalisation de nos investissements futurs. L'heure est désormais aux travaux ! Ensemble, continuons nos efforts pour bâtir des solutions pérennes et résilientes afin de protéger au mieux nos concitoyens et préserver notre environnement si précieux.

Jean-François PÉRILHOU

Président du Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale

L'OUVEZE PROVENCAL



7

collectivités membres



PAYS D'ORANGE EN PROVENCE





LE SYNDICAT

UNE STRUCTURE

DE BASSIN VERSANT

AU SERVICE DU TERRITOIRE

Suite à l'inondation de 1992, un premier Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale a vu le jour en avril 2000 afin de regrouper l'ensemble des collectivités du bassin de l'Ouvèze, réparties entre la Drôme provençale et le Haut-Vaucluse.

Après la fusion avec le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de l'Ouvèze (SIABO) en 2011, la nécessité d'intervenir de manière cohérente à l'échelle du bassin versant hydrographique s'est imposée, engageant les acteurs de notre territoire à considérer que la prévention des inondations devait s'intégrer dans une logique globale de gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques.



**AUDREY
CECCALDI**
Directrice

Audrey a rejoint le syndicat en décembre 2020 afin d'assurer les missions de direction du SMOP. Elle assure également la coordination d'ensemble des agents, l'animation du Contrat de Rivière de l'Ouvèze et le co-pilotage du Plan de Gestion de la Ressource en eau.

LE SYNDICAT

À TRAVERS SES MISSIONS ET COMPÉTENCES



Depuis 2019, les missions se sont étoffées et le Syndicat bénéficie des compétences «GEMAPI» transférées par ses membres.

NOS MISSIONS :



Aménagement
du bassin versant



Entretien et
aménagement
des cours d'eau



Défense contre
les inondations



Restauration des
milieux aquatiques
et zones humides



Dispositifs de
surveillance



Animation et concertation
autour de la prévention
des inondations
et protection de la
ressource



LE SMOP ANIME

DES PROGRAMMES ET DES PLANS

• LE CONTRAT DE RIVIERE DE L'OUVEZE

• LE PROGRAMME D'ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS (PAPI) DE L'OUVEZE

LES FINANCEURS

En 2023, les partenaires financiers ont accompagné les actions à hauteur de 718 532,69 €, à la fois sur l'investissement et le fonctionnement de la structure.



NOS PRINCIPAUX PRESTATAIRES

FCA - CEREG - Missollin - RMB - Rieu - Guintoli - Mayane - SCE - BRL ingénierie - Géolithe - EGIS eau

LES TEMPS FORTS

DE L'ANNÉE 2023

JANVIER

- **6** : Entretien n°1 des stations de pompages à Bédarrides (SUEZ)
- **25** : Atelier de concertation Espace de Bon Fonctionnement de l'Ouvèze



19 janvier 2023

Cérémonie d'adieux en hommage à Louis AICARDI (1^{er} vice-président du SMOP)



22 janvier 2023

Opération citoyenne de nettoyage du Toulourenc suite à une pollution aux matières plastiques agricoles



9 février 2023

Atelier de concertation n°2 autour de la définition de l'Espace de Bon Fonctionnement de l'Ouvèze

FÉVRIER

- **1^{er}** : Bureau du Syndicat
- **2** : Signature du Contrat de Rivière des Sorgues
- **6** : Réunion Cahier de Prescriptions de Sécurité (CPS) avec les campings d'Entrechaux (avec la Préfecture de Vaucluse, la DDT84 et la mairie d'Entrechaux)
- **13** : COPIL étude de continuité écologique Buis-les-Baronnies
- **14** : COPIL sur la continuité écologique du Lauzon
- **14** : Rendez-vous annuel SMOP - La Cove
- **16** : Comité syndical
- **21** : Rendez-vous annuel SMOP - Communauté de Communes Ventoux-Sud

MARS

- **1^{er}** : Comité Syndical
- **2** : Rendez-vous annuel SMOP - Communauté de Communes Aygues Ouvèze Provence
- **3** : Rendez-vous annuel SMOP - Pays d'Orange en Provence
- **7** : Comité de Suivi de l'élaboration du PAPI travaux de l'Ouvèze
- **13** : Rencontre avec la SAFER Vaucluse
- **13** : Bureau du syndicat
- **15** : Rendez-vous annuel SMOP - Communauté d'agglomération des Sorgues du Comtat
- **16** : Journée Eau et Agriculture organisée par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
- **27** : Rendez-vous annuel SMOP - Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale
- **30** : Comité syndical



30 mars 2023

Investigations géotechniques sur le système d'endiguement de classe C de Chaffunes à Sorgues



20 avril 2023

Travaux de pose des clapets anti-retour sur les ouvrages traversant des digues à Bédarrides

AVRIL

- **3** : Atelier ressource en eau (milieux aquatiques) organisé par le Conseil départemental de Vaucluse
- **6** : COPIL élaboration du PAPI de travaux
- **6** : COPIL étude de vulnérabilité des enjeux exposés aux inondations
- **7** : Commission géographique de l'Agence de l'eau
- **11** : Atelier ressource en eau (urbanisme et aménagement du territoire) organisé par le Conseil départemental de Vaucluse
- **25** : Assemblée générale de l'ASA Ouvèze-Ventoux

MAI

- **3** : Formation des agents à l'AIPR (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux)
- **4** : Comité syndical
- **10** : Réunion projet HPR au Pays d'Orange en Provence
- **10** : Réunion dans les locaux de PREDICT services (Castelnaud-le-Lez) dans le cadre du SDAL Ouvèze
- **11** : Visite de Madame la Préfète de Vaucluse à la CCAOP (Violès)
- **12** : 1^{ère} réunion des Personnes Publiques Associées du SCoT du bassin de vie d'Avignon
- **15** : COPIL aménagement de la Seille et de la Contre-Seille



11 mai 2023

Visite de Madame la Préfète de Vaucluse à la CCAOP avec présentation des actions du SMOP sur Violès (source mairie de Violès)



29 juin 2023

Présentation du projet mémoire des inondations réalisé par le PNR des Baronnies avec les élèves du primaires des écoles de Vaison-la-Romaine

JUIN

- **1^{er}** : Entretien n°2 des stations de pompage à Bédarrides (Suez)
- **2** : Comité de suivi de fréquentation des gorges du Toulourenc
- **5** : Bureau du syndicat
- **6** : Investigations géotechniques et géophysiques sur le mur digue de l'école Ferry à Vaison-la-Romaine
- **7** : Pose des clapets anti-retour sur les ouvrages traversant des digues sur la commune de Bédarrides (tranche 2)
- **13** : Arrêté préfectoral autorisant le système d'endiguement de classe B de Violès à Bédarrides
- **16** : Inauguration des stations de mesures du SMOP à Courthézon et le signature de la convention entre le SMOP et le Service de Prévision des Crues Grand Delta
- **27** : Atelier de concertation Espace de Bon Fonctionnement de l'Ouvéze (monde agricole)
- **28** : Inauguration des nouveaux locaux du SMOP



16 juin 2023

Inauguration de 3 nouvelles stations de mesures de hauteur d'eau à Courthézon

JUILLET

- **6** : Comité syndical
- **31** : Investigations géotechniques sur la digue de Chaffunes à Sorgues



19 juillet 2023

Entretien des atterrissements sur la commune de Pierrelongue



21 juillet 2023

Travaux de réouverture de la bande active de l'Ouvèze, sur la commune de Sablet



13 septembre 2023

Travaux de scarification d'un atterrissement à Bédarrides par traction animale

AOÛT

- **7** : Notification et préparation des travaux d'urgence sur la digue protégeant Bédarrides rive droite sur la commune de Violès (système d'endiguement de classe B)

SEPTEMBRE

- **11** : Travaux d'urgence sur le système d'endiguement de classe B sur le secteur de Violès
- **20** : Bureau du syndicat
- **26** : Club des porteurs de Programmes d'Actions de Prévention des Inondations en PACA à Aix-en-Provence organisé par la DREAL PACA
- **27** : Atelier de concertation Espace de Bon Fonctionnement de l'Ouvèze
- **29** : Atelier de gouvernance sur l'étude de la nappe du Miocène



5 octobre 2023

Réception des travaux d'urgence sur le système d'endiguement de classe B sur le secteur de Violès

OCTOBRE

- **10** : Atelier de gouvernance sur la nappe du Miocène
- **11** : COPIL du projet HPR
- **13** : Réunion du SCoT Rhône Provence Baronnies
- **17** : Séminaire organisé par le SCoT du Bassin de vie d'Avignon (à Sorgues)
- **20** : Rencontres des Territoires Résilients
- **25** : Comité syndical



6 octobre 2023

Vérifications électriques des stations de pompage à Bédarrides

NOVEMBRE

- **15** : Comité de suivi de l'élaboration du PAPI
- **16** : Atelier Plan Climat Air Energie Territorial de la CA des Sorgues du Comtat
- **22** : Comité technique de l'étude hydromorphologie
- **24** : Bureau syndical
- **29** : Réunion des porteurs de projet PAPI de Vaucluse
- **30** : Comité de rivière Ouvèze



6 novembre 2023

Remise officielle de l'Atlas des Zones Inondables Potentielles (AZIP) de l'Ouvèze



13 novembre 2023

Inauguration des repères de crues à Mollans-sur-Ouvèze



14 novembre 2023

Inauguration du repère de crues à Sorgues



15 décembre 2023

Fin de l'enquête «Mieux prévenir les inondations sur l'Ouvèze» réalisée dans le cadre de l'élaboration du prochain PAPI Ouvèze

DÉCEMBRE

- 1^{er} : Comité de Pilotage HPR
- 11 : Comité de pilotage hydromorphologie - plan de gestion
- 12 : Comité syndical
- 13 : Comité de pilotage de Natura 2000
- 15 : Comité technique de la nappe du Miocène



6 décembre 2023

Comité technique Zone humide des Tords et Paluds à Courthézon



21 décembre 2023

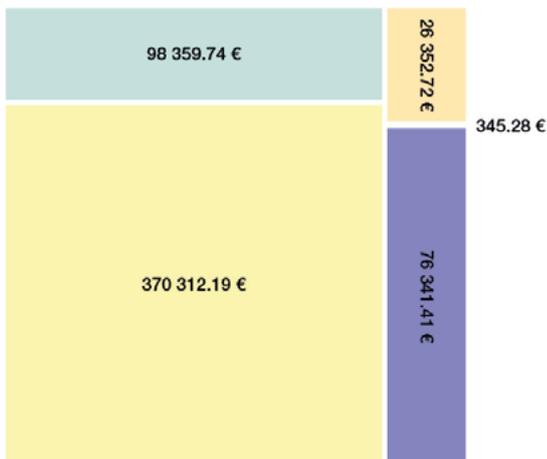
Dépôt du dossier de servitude d'utilité publique portant sur le système d'endiguement de classe B



LES ÉLÉMENTS FINANCIERS

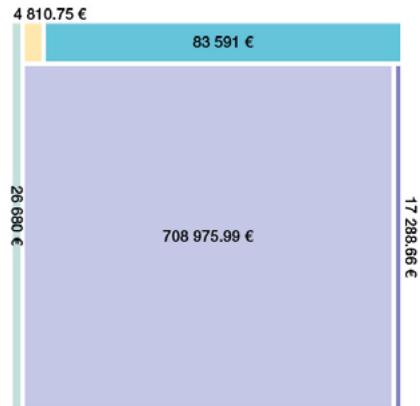
FONCTIONNEMENT

DÉPENSES :



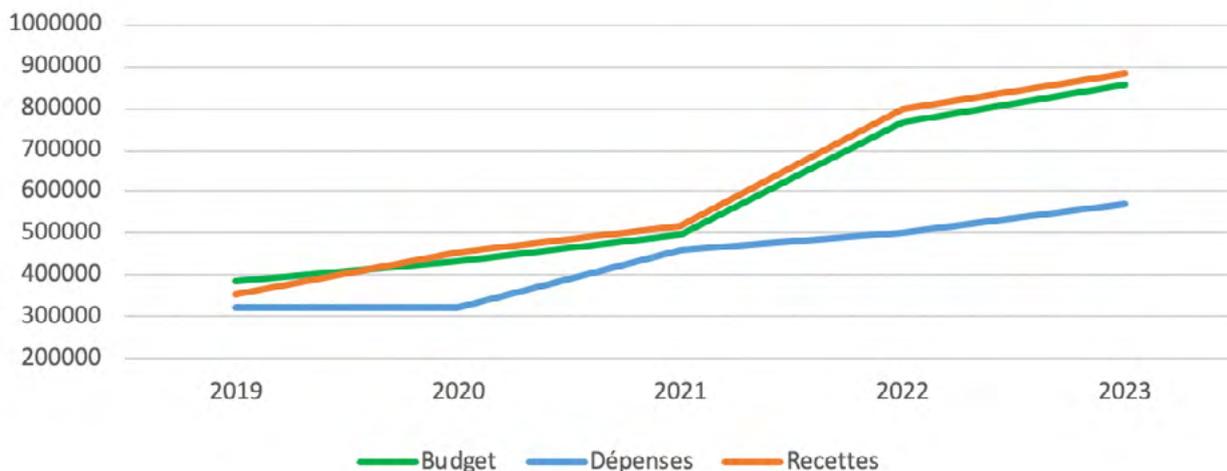
- Chapitre 011 Charges à caractère général
- Chapitre 012 Charges de personnel
- Chapitre 65 Autres charges de gestion courante
- Chapitre 66 Charges financières
- Chapitre 042 Dotations aux amortissements et provisions

RECETTES :



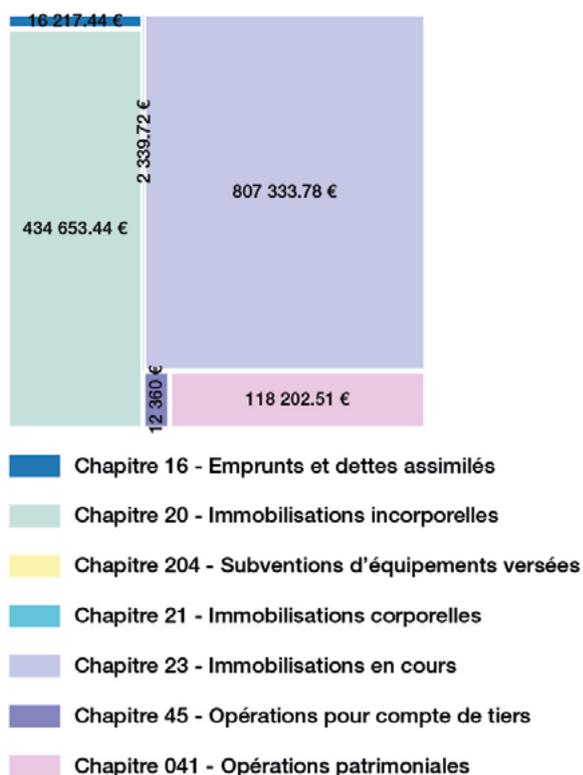
- Etat (emplois aidés / financement PAPI)
- Région
- Départements
- Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse
- EPCI-FP
- Autres (remboursement sur rémunération du personnel, revenu des immeubles et produits exceptionnels)

EVOLUTION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT ENTRE 2019 ET 2023

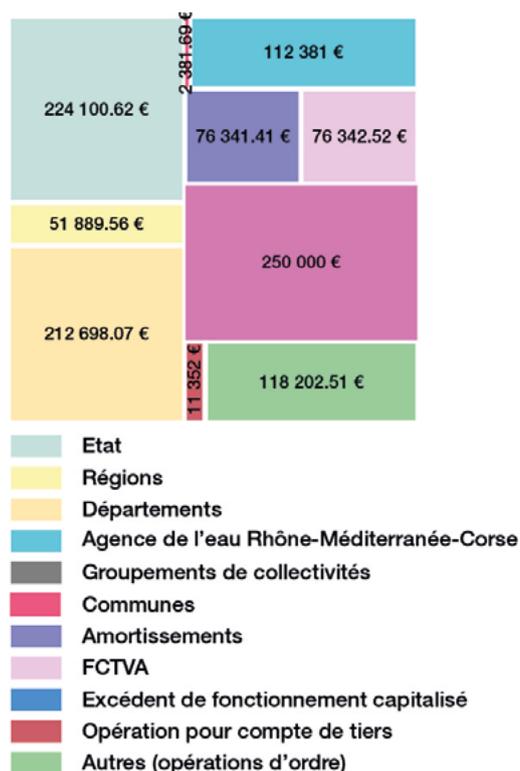


INVESTISSEMENT

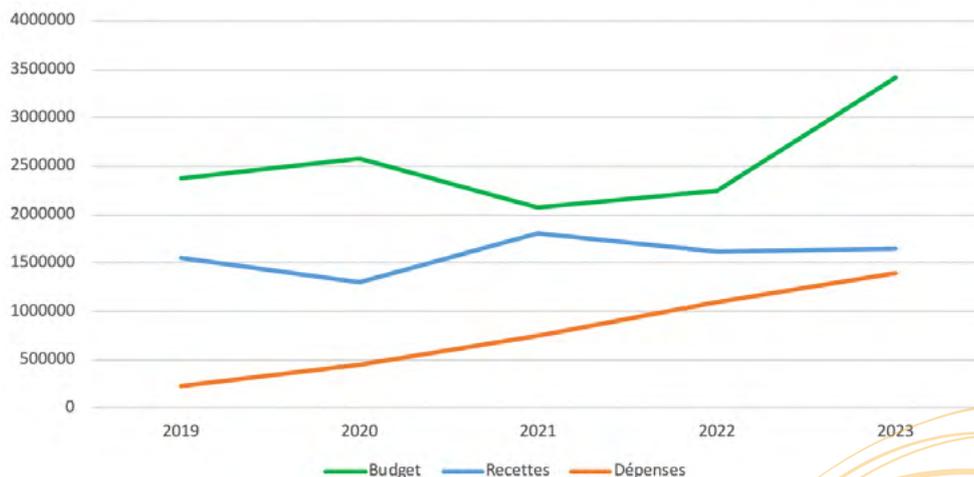
DÉPENSES :



RECETTES :



EVOLUTION DU BUDGET D'INVESTISSEMENT ENTRE 2019 ET 2023



CORINNE JOLLY

assistante administrative
et comptable

Corinne a rejoint le SMOP en avril 2024 pour s'occuper notamment des missions administratives et de la comptabilité du syndicat, après le départ d'Audrey Scialacqua. Elle gère également les ressources humaines et suit les demandes de financements auprès de nos différents partenaires.





Les crues de décembre 2022 du Toulourenc ont provoqué une érosion de berge mettant à jour un site d'enfouissement de déchets plastiques agricoles sur la commune de Mollans-sur-Ouvèze. Les déchets se sont dispersés sur plus de 3 km de cours d'eau.

Plusieurs journées de nettoyage collectif ont été menées sous l'égide des communes dont Mollans-sur-Ouvèze et des Parcs Naturels Régionaux des Baronnies et du Mont-Ventoux. Grâce à une forte mobilisation citoyenne qui doit être remerciée, le Toulourenc a pu être débarrassé de 15 tonnes de plastiques disséminés et souvent difficilement accessibles.

Le SMOP, outre la participation d'agents aux journées de nettoyage, s'est concentré sur la purge des plastiques toujours présents en berge afin d'éviter une nouvelles pollutions lors de futures crues.

Sous la direction du SMOP, l'entreprise RMB a ainsi évacué 80 m³ de déchets complémentaires (représentant l'équivalent de ceux récoltés en rivière) et stabilisé la berge par la pose d'un géotextile. Le coût de l'opération, représentant 14 500 € HT, a été pris en charge par l'assurance du particliquier propriétaire de la berge dans son intégralité.



SDAL* & AZIP** DE L'OUVÈZE

* SDAL : Système d'Avertissement Local aux crues

** AZIP : Atlas des Zones Inondables Potentielles

Le bassin de l'Ouvèze est un Territoire à Risque Inondation (TRI) connaissant des crues récurrentes et pouvant être extrêmes. L'Ouvèze présente un grand nombre de dysfonctionnements et dégradations perturbant son fonctionnement et l'expression des services rendus à la collectivité.

L'OUVÈZE : UN FONCTIONNEMENT HYDRAULIQUE ATYPIQUE

En crue l'Ouvèze présente un fonctionnement atypique puisqu'un débordement en rive droite en aval de la commune de Violès peut se produire pour des débits supérieurs à 200 m³/s.

Ce fonctionnement est un héritage historique lié à la présence initiale d'un second bras de l'Ouvèze déjà nommé à l'époque « la Seille » dont la diffluence est localisée en aval de Violès. En crue, une partie du débit de l'Ouvèze regagne ainsi un tracé aujourd'hui comblé, gagnant les communes de Jonquières, Courthézon et rejoignant enfin Bédarrides. Le champ d'inondation est diffus et large du fait d'une topographie relativement plane.



UN RÉSEAU DE SURVEILLANCE ÉTENDU

Six stations limnimétriques (de mesure) ont été installées par l'Etat sur le bassin de l'Ouvèze Provençale. Ces stations sont gérées par la DREAL -Service de Prévision des Crues Grand Delta.

Le SMOP a souhaité compléter ce dispositif de l'Etat par la création de 3 stations en 2023 :

- Sur l'Ayguemarse entre Faucon et Mollans/Ouvèze;
- Sur l'Ouvèze à Violès : la création d'une station à Violès est stratégique pour le SMOP en sa qualité de gestionnaire du système d'endiguement de classe B qui s'étend de Violès à Bédarrides;
- Sur la Seille à Courthézon.

Cette action a été soutenue financièrement dans le cadre du PAPI de l'Ouvèze par l'Etat (FPRNM), le Conseil Départemental de Vaucluse, la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

Station de Violès
implantée par le SMOP



AMÉLIORER LA CONNAISSANCE :

L'ATLAS DES ZONES INONDABLES POTENTIELLES

L'Ouvèze présente un grand nombre de dysfonctionnements et dégradations perturbant son fonctionnement et l'expression des services rendus à la collectivité.

La connaissance du fonctionnement hydromorphologique est indispensable à la définition d'une stratégie transversale de restauration du cours d'eau et de prévention des inondations.

Depuis 2020, le Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale porte une action visant la définition de l'espace de bon fonctionnement de l'Ouvèze. Cette étude, inscrite au PAPI de l'Ouvèze est financée par les départements de la Drôme et du Vaucluse, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et l'Etat.

Dans ce cadre, une modélisation hydraulique pour différents débits de l'Ouvèze depuis Buis-les-Baronnies jusqu'à la confluence avec le Rhône a été menée par le bureau d'étude SCE, sous maîtrise d'ouvrage du SMOP.

La modélisation permet de mieux appréhender le fonctionnement de l'Ouvèze d'obtenir des données cartographiques de zones d'expansion de crues (zones inondées), hauteurs et vitesses associées. Cette première modélisation, basée sur un postulat de topographie fixe, a permis de mieux connaître

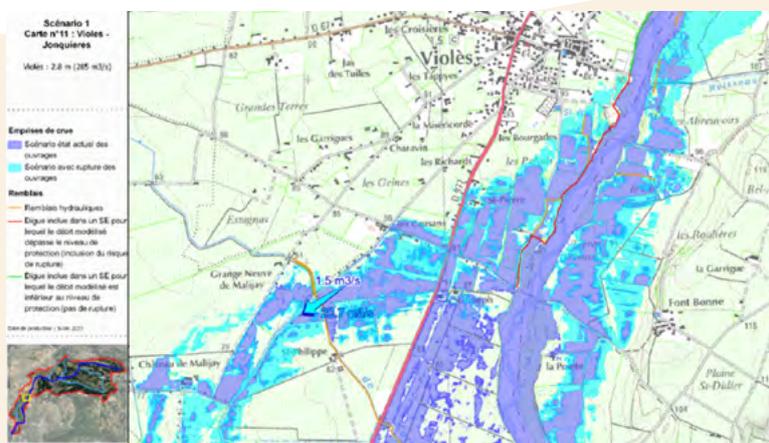
le fonctionnement de l'Ouvèze en crue mais représente une version « optimiste » du déroulement de ces épisodes.

Passer d'un état de « modélisation » à celui d'« AZIP » nécessite d'intégrer le risque de rupture d'ouvrages de protection (digues) et remblais hydrauliques.

La modélisation initiale a ainsi été exploitée une seconde fois, en parte-

L'AZIP a été conçu afin de :

- Produire un état des lieux utile à la bonne compréhension du phénomène pour différents scénarios de débits modélisés ;
- Constituer un outil opérationnel en situation de crise ;
- Participer à la prévision des inondations (partenariat avec le Service de Prévision des Crues du Grand Delta)



Les modélisations présentent les zones potentiellement inondées correspondant à un débit donné. Le lit de l'Ouvèze est encadré par de nombreux ouvrages en remblais (chemins, routes, ou d'origine agricole) et ouvrages de protection contre les inondations (digues classées). Ces ouvrages modifient le déroulement des inondations et la perception qui en est faite par tous.

nariat technique avec les DDT de la Drôme et du Vaucluse ainsi que les services de la DREAL (SPC Grand Delta) dans l'objectif de concevoir un atlas des zones inondables du bassin de l'Ouvèze pour 4 scénarios de crues.

Cette exploitation constitue une version « pessimiste » du déroulement des épisodes de crue.

L'AZIP vise à faciliter la connaissance des risques d'inondations par les collectivités territoriales, les services de l'Etat et autres acteurs de gestion de crise. Il s'agit d'un outil d'information et d'aide à la décision des acteurs de gestion de crise.

Ces ouvrages n'étant pas infaillobles, la connaissance des modifications induites par de potentielles ruptures constitue une aide à la gestion de crise.

Ces données ne se substituent en aucun cas :

- Aux données cartographiques réglementaires produites dans le cadre du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI)
- Aux cartographies informatives produites dans le cadre de la Directive inondation.

LES BÉNÉFICIAIRES DES DONNÉES

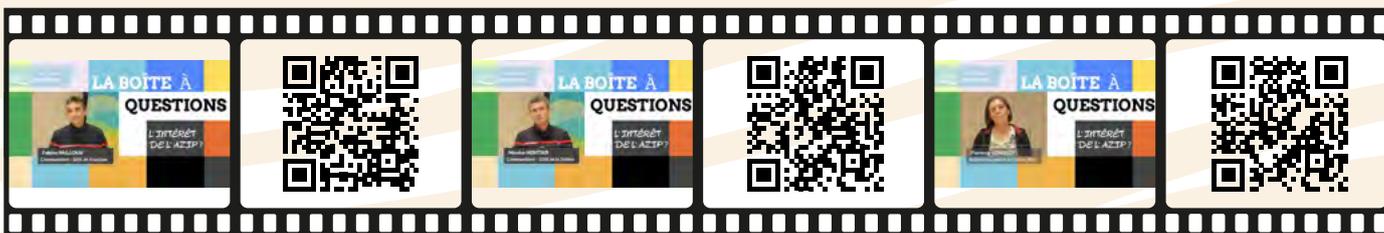
Les bénéficiaires de ces données sont acteurs de la gestion de crise., en l'occurrence :

- Les services de l'Etat en Vaucluse et Drôme et le SPC GD;
- Les Communes riveraines de l'Ouvèze depuis Buis-les-Baronnies jusqu'à Sorgues (emprise du modèle);
- Les EPCI ;
- Le SDIS du Vaucluse;
- Le SDIS de la Drôme;
- Le Conseil Départemental du Vaucluse (services routiers);
- Le Conseil Départemental de la Drôme (services routiers);
- Les gestionnaires de réseau d'eau potable et d'assainissement.



L'INTÉRÊT DE L'AZIP ?

VISIONNER LES INTERVIEWS DES ACTEURS DE CRISE DU BASSIN ?



SYSTÈME D'AVERTISSEMENT LOCAL DE L'OUVÈZE

Sur l'Ouvèze, la vigilance et la prévision des crues sont assurés par le SPC Grand Delta sur la partie Vauclusienne du bassin versant. Les informations sont diffusées en direct sur le site Vigicrues (www.vigicrues.gouv.fr).

En complément de l'action de l'Etat, le Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale s'est engagé depuis 2022 dans un service complémentaire aux élus par la mise en œuvre d'un Système d'Avertissement Local (SDAL).

Les outils déployés par le SMOP se composent :

- D'une astreinte programmée du personnel du 15 septembre au 15 décembre et la possibilité de déclencher des astreintes imprévues selon les prévisions météo;
- Suivi hydro-météo menée par les cadres (facilitée par l'installation des stations SMOP);
- Veille locale des agents de terrain (surveillance des ouvrages de protection);
- De la réalisation et la mise à jour d'un annuaire des acteurs locaux;
- D'une communication en temps de crise des bénéficiaires (collectivités) via WhatsApp.

PROTÉGER LES POPULATIONS

DES TRAVAUX D'URGENCE SUR LE TRONÇON DU SYSTÈME D'ENDIGUEMENT DE CLASSE B À VIOLÈS

La digue de Violès est un ouvrage de protection contre les crues de l'Ouvèze, classé B au titre de l'article R214-113 du Code de l'environnement. Suite aux crues successives du mois de juin 2023 sur l'Ouvèze, la digue située en aval du village de Violès a subi de sérieuses détériorations sur 100 mètres linéaires : érosion en pied de digue et sous-cavement important de l'Ouvrage. Face à ce constat, le SMOP, en sa qualité de gestionnaire du système d'endiguement, a aussitôt procédé à la déclaration d'un Événement Important pour la Sécurité Hydraulique (EISH) auprès des services de la DREAL et de la DDT de Vaucluse en date du 9 juin 2023.



Entre les mois d'août et d'octobre 2023, des travaux d'urgence simple ont été réalisés :

Travaux de reconstruction de la digue :

- Dépose de la digue existante sur l'ensemble du linéaire
- Fourniture et mise en oeuvre d'un remblai et compacté dans les règles de l'art;
- Mise en place d'une géogrille côté zone protégée avec recouvrements longitudinaux et ancrage en tête (tranchée d'ancrage et agrafe);
- Encensement en crête et du talus côté terre.

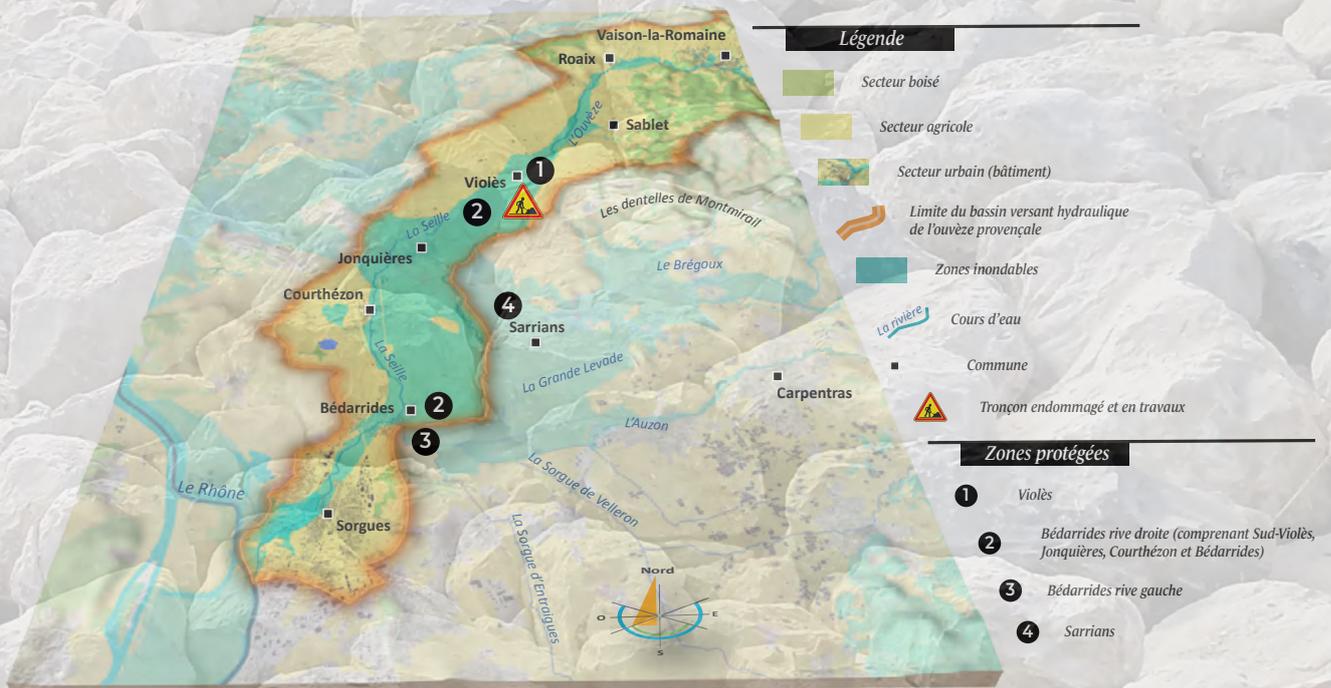
Travaux de protection de berge :

- Terrassement du sabot parafouille;
- Talutage de la berge en pente douce côté rivière;
- Pose d'un géotextile avec recouvrements longitudinaux et ancrage en tête;
- Mise en okace des blocs d'enrochement libres dans le sabot parafouille;
- Mise en place d'une couche filtrante en grave;
- Mise en place de la couche d'enrochement libre sur le talus;
- Comblement du sabot par les matériaux de terrassement du lit sur 20 cm.

Cette opération a été estimée à 350 000 € HT (MOE et travaux), financée par l'Etat (FPRNM à 40%), le Conseil départemental de Vaucluse (20%) et le SMOP pour 40%.



Zones protégées associées au système d'endiguement de classe B de Violès à Bédarrides



La zone protégée de Bédarrides rive droite en chiffre :



5,9 km²
surface inondée



736
personnes travaillant



2 452
personnes résidentes



7
établissements recevant du public

CONVENTION DE PARTENARIAT DE GESTION DES OUVRAGES HYDRAULIQUES INCLUS DANS LE SYSTÈME D'ENDIGUEMENT DE CLASSE B DE L'OUVÈZE SUR LA COMMUNE DE BÉDARRIDES

Dans le cadre du système d'endiguement de classe B, la gestion des ouvrages traversants doit être assurée par le SMOP. Cette gestion consiste notamment à la surveillance du système d'endiguement, l'entretien, le maintien en bon état ainsi que la conservation du niveau de protection. Ces ouvrages sont de la propriété de la commune de Bédarrides et sont manipulés en cas de crue par les agents en charge de la gestion de crise au travers du PCS de la commune.

Cette convention a ainsi pour but :

- D'identifier les ouvrages hydrauliques inclus dans le système d'endiguement ;
- De définir les responsabilités de chacune des parties ;
- De formaliser le rôle et les conditions d'intervention de chaque partie lors des crues et en dehors des crues.



CLÉMENCE MENDEZ

**ingénieur hydraulique en charge
des systèmes d'endiguement**

Arrivée en septembre 2019, Clémence a été recrutée pour piloter les différentes études d'autorisation des systèmes d'endiguement. Ses années passées en bureaux d'études apportent ainsi au Syndicat une expertise précise dans les domaines de l'hydraulique ainsi que dans la maîtrise d'oeuvre de travaux (berges, digues...).

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL COMPLÉMENTAIRE AUTORISANT LE SYSTÈME D'ENDIGUEMENT DE VIOLÈS À BÉDARRIDES PROTÉGÉANT LES COMMUNES DE VIOLÈS, SARRIANS ET BÉDARRIDES CONTRE LES CRUES DE L'OUVÈZE

Après un dépôt en date du 30 Juin 2022 du dossier de demande d'autorisation du système d'endiguement de classe B de Violès à Bédarrides auprès des services instructeurs ainsi que des compléments demandés au SMOP en cours d'instruction, l'arrêté préfectoral autorisant ce système d'endiguement a été signé le 13 Juin 2023 par le préfet de Vaucluse.

Téléchargez l'arrêté préfectoral complémentaire du système d'endiguement



DÉGRADATIONS DES DIGUES INCLUSES DANS LE SYSTÈME D'ENDIGUEMENT DE CLASSE B DE L'OUVÈZE

Dans le cadre des missions de surveillance du système d'endiguement de classe B, le SMOP intervient régulièrement sur le terrain afin de surveiller l'état de ces ouvrages. Lors de l'année 2023, plusieurs incivilités des propriétaires privées ont été relevés et déclarés au service des ouvrages hydrauliques (DREAL PACA).

Ces incidents auraient pu être évité si les propriétaires privés avaient fait une demande de déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) auprès des services de réseaux (INERIS).

Les ouvrages sensibles tels que les digues incluses dans un système d'endiguement (au même titre que les réseaux d'électricité, de gaz, de pipeline ...) sont toutes déclarées dans ce réseau et cartographiées. Ainsi le SMOP auraient pu intervenir en amont auprès des propriétaires, avant de dégrader l'ouvrage de la digue !!

Pensez à faire votre déclaration de travaux sur le site : www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr

LANCEMENT DE NOUVEAUX DOSSIERS D'AUTORISATION DE SYSTÈME D'ENDIGEMENT DE CLASSE C SUR L'OUVÈZE

Deux systèmes d'endiguement de classe C sont à l'étude en 2023 sur le bassin versant de l'Ouvèze, à savoir :

- La digue de Chaffunes sur la commune de Sorgues protégeant les habitations des crues du Rhône et de l'Ouvèze;
- Le mur digue du groupe scolaire Jules Ferry sur la commune de Vaison-la-Romaine protégeant l'école des crues de l'Ouvèze.

La gestion des ouvrages composant les systèmes d'endiguement est assurée par le SMOP. Elle consiste notamment en la surveillance du système d'endiguement, son entretien et son maintien en bon état ainsi que la conservation du domaine.

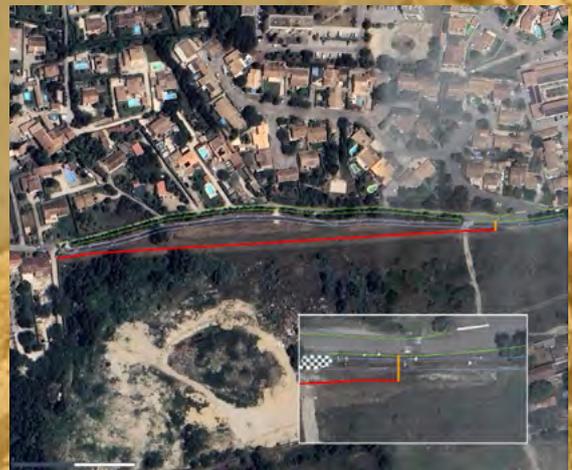
En 2023, des investigations géotechniques et géophysiques ont été nécessaires pour mener à bien les études de dangers sur ces deux systèmes d'endiguement.

Les dossiers de demande d'autorisation de chacun de ces deux systèmes d'endiguement de classe C doivent être réglementairement déposés auprès de services instructeurs au plus tard le 30 juin 2024.



LA DIGUE DITE DE CHAFFUNES À SORGUES

Cette digue a été autorisée au titre de l'article L214-3 du Code de l'Environnement par le Préfet de Vaucluse. Comme elle protège moins de 3 000 personnes, elle est classée, à ce titre, en catégorie C.



Catégorie des systèmes d'endiguement en fonction de la population en zone protégée

Classe du système
d'endiguement

Habitants en zone protégée

Classe A

30 000 personnes

Classe B

3 000 personnes

Classe C



LE MUR DIGUE DE VAISON-LA-ROMAINE

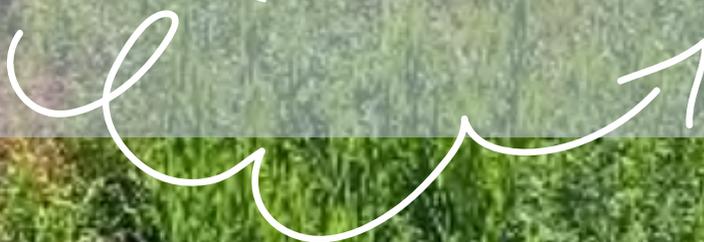
Cette digue a été autorisée au titre de l'article L214-3 du Code de l'Environnement par le Préfet de Vaucluse (Arrêté Préfectoral n°-SI2007-10-23-0120-DDAF en date du 23 Octobre 2007). L'ouvrage protège moins de 3 000 personnes et est classé en catégorie C.



VERS UNE SERVITUDE D'UTILITÉ PUBLIQUE SUR LE SYSTÈME D'ENDIGUEMENT DE CLASSE B DE VIOLÈS À BÉDARRIDES

Afin de faciliter les missions de suivi et surveillance des ouvrages de protection hydraulique, de maintien des ouvrages en bon état de fonctionnement ou encore de travaux si nécessaire), le Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale a entamé une démarche de demande de servitude d'utilité publique sur l'ensemble des parcelles concernées par le système d'endiguement de classe B de Violès à Bédarrides.

**Consultez tous les documents
associés à la démarche de
servitude d'utilité publique**



PRÉVENIR LES INONDATIONS



DE NOUVEAUX REPÈRES DE CRUES ET SES

Initiée depuis 2021, le Syndicat Mixte de l'Ouvèze a mené une étude de crues historiques et de repères de crues. Cette étude permet de nouveaux repères de crues sur l'Ouvèze et ainsi d'entretenir la mémoire des



En 2023, 10 repères ont été implantés. Un second volet de l'étude est en cours. A termes

UNE ÉTUDE POUR RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ DES ENJEUX EXPOSÉS AUX INONDATIONS

Débutée en 2022, l'étude de vulnérabilité des enjeux exposés aux inondations s'est poursuivie cette année. Après les habitations, deux volets supplémentaires ont été intégrés, consacrés à la vulnérabilité des enjeux agricoles et celles relatives aux activités économiques.

Assistée du bureau d'études EGIS Eau, deux des trois phases de l'étude ont d'ores et déjà été réalisées :

- **VOLET 1** : Inventaire des enjeux exposés, caractérisation des dommages et évaluation de la vulnérabilité du territoire;
- **VOLET 2** : Identification des priorités d'actions (avec définition d'une stratégie et des indicateurs de suivi).

La dernière phase devra permettre de faire émerger un protocole de diagnostics de vulnérabilité pour les habitations. Cette étape stratégique permettra par la suite de déployer sur les territoires les plus exposés aux inondations des diagnostics de réduction de la vulnérabilité pour les logements pour se décliner, dans les années à venir, par des propositions de travaux dans les habitations.

Loin d'être anodine, la réduction de la vulnérabilité représente une démarche supplémentaire et pertinente pour poursuivre une politique volontariste de prévention des inondations sur notre bassin versant.

LES REPÈRES POUR LE BASSIN DE L'OUVÈZE ET SES AFFLUENTS

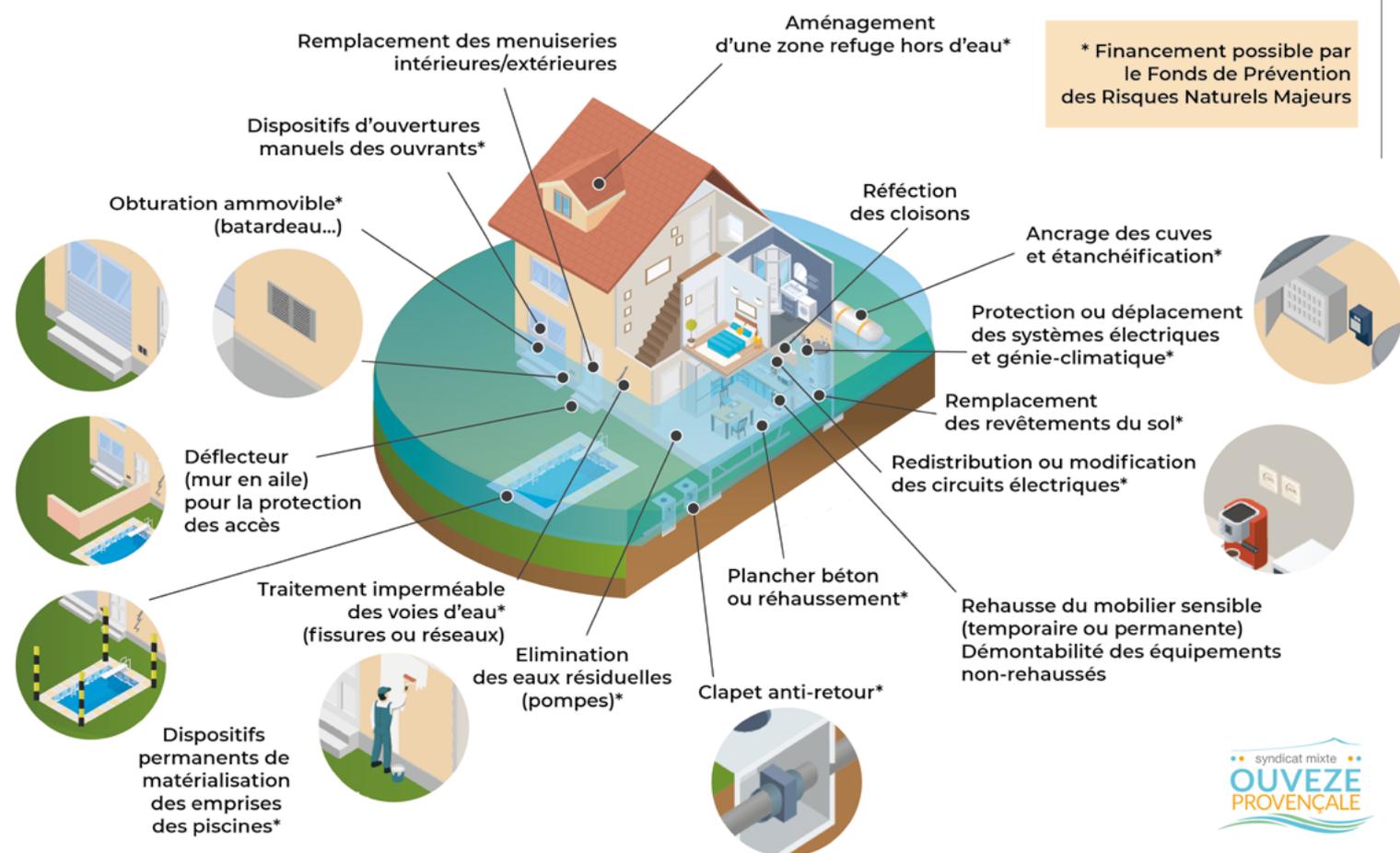
Ouvèze Provençale poursuit son inventaire sur les communes du bassin. Depuis 2022, les conclusions de cette étude de repères de crues sur les communes de la vallée de l'Ouvèze ont permis de valider les repères de crues passés.

Trois nouveaux repères de crues ont ainsi été installés et inaugurés sur les communes de Mollans-sur-Ouvèze et sur Sorgues, portant le nombre de repères officiels à 16 sur les 8 communes les plus exposées aux inondations.

Un second volet de cette étude a d'ailleurs été initié en 2023 afin de compléter le dispositif. À l'issue de ce travail, ce seront 25 repères de crues officiels qui seront installés sur 11 communes.



Comment réduire la vulnérabilité de son domicile ?



PRÉVENIR LES INONDATIONS

VERS UN NOUVEAU PROGRAMME D' ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS 2025-2031

Le Programme d' Actions de Prévention des Inondations (PAPI) d' intention de l' Ouvèze, qui avait débuté en 2017, s' est terminé en juin 2023.

Principalement consacré aux études stratégiques du bassin, ce programme a permis d' initier un certain nombre de démarches qui doivent, dorénavant, se transformer en travaux.

Pour ce faire, le Syndicat Mixte de l' Ouvèze Provençale a missionné le groupement MAYANE et CEREG pour l' assister dans cette démarche de réalisation d' un nouveau PAPI « dit » de travaux. En effet, l' élaboration d' un PAPI répond à un cahier des charges strictes et ambitieux qui doit permettre au porteur du projet de développer une démarche de gestion intégrée des inondations sur un bassin versant. Il permet en outre de disposer des Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) pour financer une grande partie des actions labellisées « PAPI ».

Le dossier PAPI se compose notamment de plusieurs éléments :

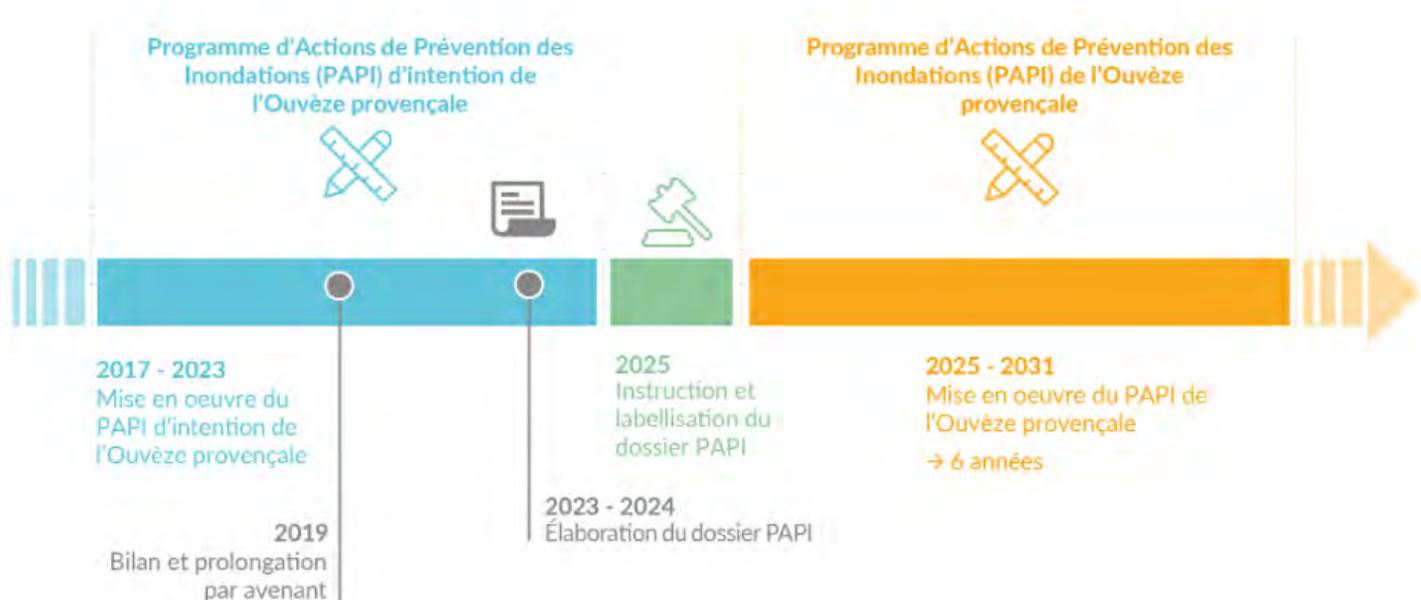
- Bilan technique et financier du PAPI dit d' intention (PAPI Ouvèze 2017-2023);
- Diagnostics des risques inondations
- Orientations stratégiques
- Les fiches actions du nouveau programme (et les modalités de financement)
- Une analyse environnementale
- Et des Analyses Coûts-Bénéfiques visant à démontrer l' efficacité des travaux projetés.



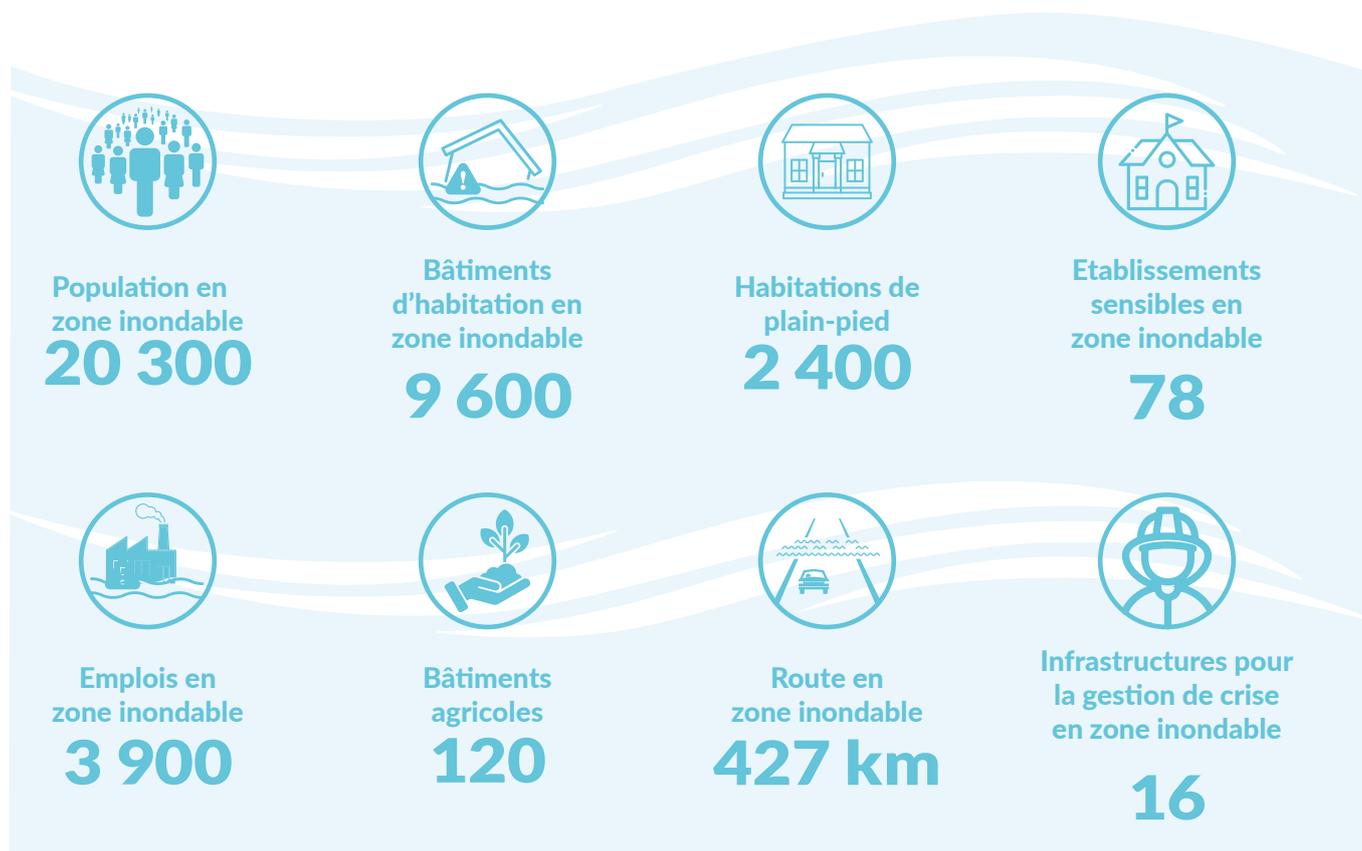
LAURENT GUERRY

**ingénieur de projets prévention
des inondations**

Laurent a été recruté en décembre 2019 pour piloter et animer le Programme d' Actions de Prévention des Inondations de l' Ouvèze provençale. Fort de ses expériences passées au service d' une dizaine de collectivités dans la prévention des inondations et la planification de crise, il a pour mission de mettre notamment en oeuvre les actions dédiées à la culture du risque, l' intégration des risques dans l' aménagement des territoires et la réduction de la vulnérabilité. Par son appétence pour le sujet, il s' occupe également de la communication du Syndicat.



Synthèse du diagnostic des risques d'inondation du dossier PAPI



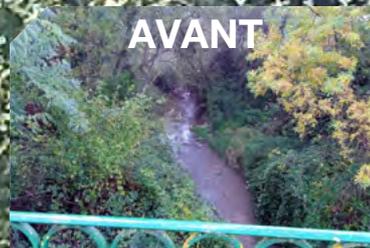
GERER LES COURS D'EAU & LES MILIEUX AQUATIQUES

PLAN PLURIANNUEL DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN DES COURS D'EAU #3

L'entretien des berges vise à revitaliser, stabiliser et dynamiser la végétation riveraine. Le degré d'intervention doit être ajusté en fonction des enjeux et des diagnostics en place. Ces travaux ont aussi pour but de limiter la formation d'embâcles, qui peuvent causer des problèmes lors des crues.

Selon le Code de l'environnement, l'entretien des berges est une responsabilité des propriétaires riverains, à réaliser chaque année pour assurer le bon état des cours d'eau. Pour les accompagner, le Syndicat Mixte de l'Ouveze Provençale (SMOP) met en place des programmes pluriannuels d'intervention, validés par arrêté préfectoral (Déclaration d'Intérêt Général) avant leur mise en œuvre.

En 2023, le SMOP a conduit la deuxième phase des travaux du PPRE. Avec l'approbation des Préfets de Vaucluse et de la Drôme, et le soutien de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, des Conseils départementaux de Vaucluse et de la Drôme, le Syndicat a effectué des opérations de bûcheronnage et de débroussaillage sur plus de 46 km de cours d'eau, ainsi que la gestion des atterrissements par scarification sur plus de 100 000 m², pour un coût total de 151 045,28 T.T.C



AVANT



APRÈS

LE CRESTET

Débroussaillage et enlèvement d'embâcles sur le Grosse et abbatages sur le Sublon



VAISON-LA-ROMAINE

Débroussaillages des vallats



MALAUÈNE

Abbatages sur le Groseau

OUVERTURES



GIGONDAS

Scarification des atterrissements sur l'Ouvèze



BÉDARRIDES

Scarification des atterrissements sur l'Ouvèze par traction animale

AVANT



APRÈS



SABLET

Traitement des atterrissements sur l'Ouvèze

SERGE RIPERT

agent technique
secteur amont



Depuis 2010, Serge arpente l'Ouvèze et ses affluents et apporte une connaissance précise du fonctionnement des cours d'eau. Depuis 2021, il est spécifiquement en charge du secteur amont du bassin, de Montauban-sur-l'Ouvèze à Entrechaux et s'occupe également du Toulourenc.

VALENTIN RICARD

agent technique



Valentin a intégré l'équipe du SMOP en 2017 et s'occupe du secteur aval de Vaison-la-Romaine à Sorgues. Il est également l'assistant de prévention du SMOP et met annuellement à jour le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels.

GÉRER LES COURS D'EAU & LES MILIEUX AQUATIQUES

LE RECOURS AUX CHANTIERS ECO-TIG* POUR TRAITER L'HERBE À ALLIGATOR

En partenariat avec le Conservatoire d'Espace Naturel de Provence-Alpes-Côte d'Azur, le SMOP a fait appel aux chantiers Eco-TIG pour la réalisation de ces travaux d'arrachages de l'herbe à alligator. Cette intervention a impliqué une formation des « écotigistes » pour la reconnaissance de l'espèce ainsi que sur l'utilisation du matériel et de la technique d'arrachage. Une équipe de 6 tigiste a été mobilisé pour l'occasion.

Le secteur d'arrachage s'étendait de l'amont du pont de l'A7 sur la commune de Bédarrides jusqu'au Pont de Sorgo sur la commune de Sorgues.

L'opération a concerné 12 des 48 stations d'arrachage. L'herbe à alligator s'est implantée en majorité sur des berges limoneuses ce qui facilite son arrachage.

Une attention particulière a été portée sur les zones de Bédarrides où l'herbe à alligator forme des enrochements complexifiant les déplacements.

Les opérations d'arrachages se sont déroulées sur deux jours. Les stations d'arrachage ont été marquées et délimitées par les agents avant le début des travaux. La distance entre les placettes étant élevée et les accès par la berge difficiles, les opérateurs se sont déplacés en bateau pour faciliter les déplacements de l'équipe.

L'ensemble des placettes prévues a permis un choix judicieux de se recourir au chantier Eco-TIG pour la rapidité de déplacement et une facilité d'accès aux travaux depuis l'eau. L'arrachage de l'herbe à alligator est toutefois fastidieux, l'emploi d'outils tels que les griffes ou pelles de jardinage favorise le travail pour une prochaine tranche de travaux.

* TIG : Travail d'intérêt général



UATIQUES

été au secteur de
est installée dans
ainsi le repérage

ont été déroulées
arrachages ont été
ents du SMOP au
cettes d'arrachage
erge difficiles, les
canoës ce qui a
e d'arrachage.

été traité. Le choix
oë a permis une
acilité d'exécution
age manuel restait
utiles tels que des
cilitera l'exécution
vaux.

ze



Lucas a rejoint le SMOP en décembre 2021 et occupe le poste de technicien de rivière. A ce titre, il élabore le 3^{ème} Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien de l'Ouvèze et de ses affluents et assiste notre ingénieure hydraulique sur les systèmes d'endiguements.

Normand d'origine, ce grand amateur de faunes et de flores aquatiques a été séduit par les enjeux de l'Ouvèze où la gestion des cours d'eau rejoint celle de la prévention des inondations.



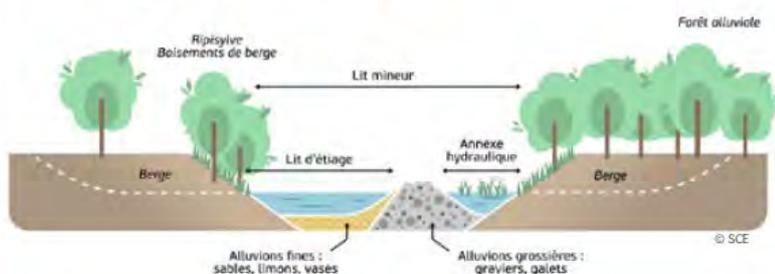
LUCAS BROUT
technicien de rivière

ETUDE HYDRAULIQUE, HYDROMORPHOLOGIQUE DÉFINITION DE L'ESPACE DE BON FONCTION

Le Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale (SMOP) a lancé en novembre 2017 une étude hydraulique et hydromorphologique pour mieux comprendre le fonctionnement de l'Ouvèze sur ses 65 km entre Buis-les-Baronnies et Sorgues. Comment expliquer pourquoi l'Ouvèze inonde ? Pourquoi érode-t-elle certains endroits ou au contraire dépose-t-elle des matériaux sur d'autres endroits ? Quelle est la relation entre la nappe et la rivière ? Quel rôle joue-t-elle pour la biodiversité ?

La rivière est comme le corps humain...

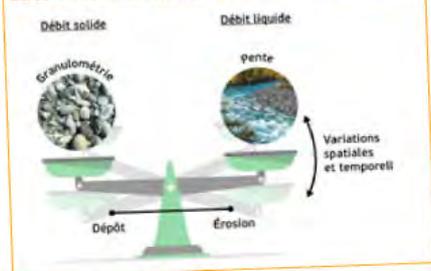
1 Elle a des organes...



2 ... qui lui permettent d'assurer des fonctions



La rivière, c'est une question d'équilibre de vie



3 ... parfois elle doit composer avec des usages qui la contraignent



? Comment alors faciliter le bon équilibre entre la rivière et les usages présents ?



En donnant, redonnant ou préservant un espace suffisant aux secteurs, pour lui permettre d'exercer ses fonctions naturelles, en conciliant les usages existants et à venir.

C'est ce qu'on appelle "l'Espace Rivière Concilié" avec les usages existants et à venir.

ESPACE RIVIÈRE CONCILIÉ ET PPRI, QUELLE DIFFÉRENCE ?

L'espace Rivière Concilié ne vise pas à remplacer les zones existantes :
 => le PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation) n'est ni remplacé ni supprimé.
 => L'Espace Rivière Concilié est un zonage qui n'est pas imposé mais qui concilie les usages existants et à venir.

RIQUE ET NEMENT DE L'OUVÈZE

2021 une
nnement
nment et
contraire
entre la

essentielles

ants

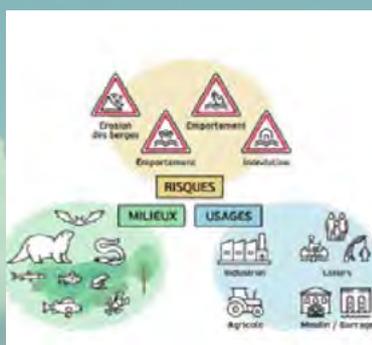


aignent

sant à la rivière, selon
as... Tout en conciliant

ère Concilié"
usages

Cette étude a permis de délimiter, avec l'ensemble des acteurs du territoire, un espace adapté (l'Espace Ouvèze Concilié) qui a pour objectif de concilier la vie socio-économique (usages agricoles, habitations...) et le fonctionnement naturel de l'Ouvèze tant d'un point de vue hydraulique qu'écologique.



● La recherche de conciliation des usages socio-économiques avec la vie de la rivière

Choisir de définir un "Espace Rivière Concilié" n'empêche pas les activités humaines et économiques de s'y exercer : on peut y cultiver, s'y promener... L'espace n'est pas sanctuarisé, il n'est pas "mis sous cloche". En revanche, aucune construction n'est possible dans cet espace inondable et la majorité des contraintes latérales (remblais, enrochements, etc.) est à proscrire à long terme sauf systèmes d'endiguement autorisés.

Des ateliers de concertation ont eu lieu 2023 avec l'ensemble des acteurs (élus, agriculteurs, riverains, associations, services techniques et urbanisme des communes et communautés de communes, partenaires institutionnels...). Ces ateliers ont été animés par le cabinet Autrement Dit et le bureau d'études techniques SCE.

Cet espace cartographié n'a pas de portée réglementaire : il ne vise pas



à se substituer au PPRi (Plan de Prévention du Risque Inondation) ou à imposer des règles en matière d'urbanisme. Cette délimitation se traduit par des actions concrètes qui seront développées dans un programme d'actions stratégique.

é ni modifié;

mérite d'être pris en compte dans les documents d'urbanisme (PLU, SCoT...)



CRÉATION DE CHENAUX SECONDAIRES À SABLET

1) SITUATION & PROBLÈME

L'étude hydromorphologique du bassin de l'Ouvèze, portée par le SMOP, démontre entre autres la présence d'un fort déficit sédimentaire ainsi qu'une contraction importante de la bande active (contraction de 30 à 90% de la largeur du cours d'eau selon le secteur considéré).

La végétalisation progressive des atterrissements combinée à la faible fréquence de crues morphogènes constatée la dernière décennie contribuent au stockage des matériaux et à la contraction du lit mineur, provoquant une modification du style fluvial de l'Ouvèze.

Alerté par la Commune de Sablet sur une importante dynamique érosive située en amont du pont de la RD 77, le SMOP a confié au cabinet SCE la réalisation d'une étude de dimensionnement de chenaux de dynamisation sédimentaire de l'Ouvèze. La présence d'un atterrissement stabilisé en rive droite tend à favoriser le déplacement du cours d'eau vers une berge facilement érodable en rive gauche.

2) PROJET

Le projet de gestion développé a consisté à créer deux chenaux secondaires de 8 mètres de largeur dans les atterrissements. Ces chenaux se remplissent en crue permettant à l'Ouvèze d'éroder le dépôt alluvionnaire par l'intérieur. Ce procédé basé sur le fonctionnement naturel du cours d'eau à plusieurs bénéfices :

- Réouverture du lit de l'Ouvèze;
- Remobilisation des sédiments qui étaient hors de portée du cours d'eau;
- Baisse de la pression érosive en berge;
- Diversification des habitats aquatiques.

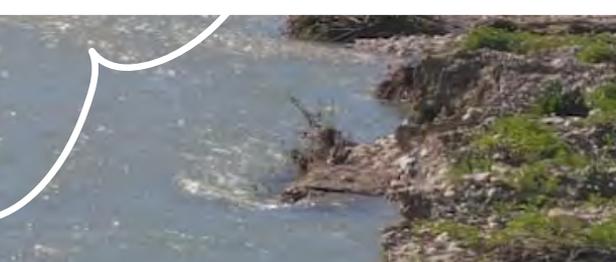




3) TRAVAUX & RÉSULTATS

Les travaux ont été menés tardivement en juillet 2023 afin de laisser la période de nidification se dérouler au mieux à proximité du chantier.

Par la suite, deux crues successives de mars et avril 2024 ont permis à l'Ouvéze de se réappropriier les lieux. Résultat : le lit de l'Ouvéze s'est recentré et la puissance érosive développée par la crue s'est concentrée dans l'atterrissement.



GERER LES COURS D'EAU & LES MILIEUX AQUATIQUES

PROJET D'ARASEMENT COMMUNE DE PIERRELONGUE

Le SMOP et le cabinet SCE analysent les impacts des aménagements sur la morphologie de l'Ouvèze. Bien que l'Ouvèze soit globalement préservée, certaines zones urbaines présentent des altérations significatives dues aux infrastructures de protection contre les crues. Les travaux d'arasement menés sur Pierrelongue cherchent à aborder ces altérations, tout en reconnaissant les variations naturelles et les influences anthropiques sur le style fluvial de la rivière.

Enfin de créer une nouvelle dynamique des écoulements et élargir la bande active, le SMOP a choisi d'arasement l'atterrissement situé en rive droite au droit de la section présentant un resserrement.



RESTAURER LES ZONES HUMIDES

ZONE HUMIDE DES PALUDS DE COURTHÉZON : UNE BROCHURE POUR PRÉSENTER CE SITE REMARQUABLE

Le Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale et le Conservatoire d'Espaces Naturels Provence-Alpes-Côte d'Azur ont publié une brochure pour présenter la zone humide des Paluds de Courthézon : un site remarquable à découvrir et à préserver.

Zone humide des Paluds de Courthézon : un site d'importance à protéger avec les acteurs locaux

Zone humide d'importance au niveau départemental, les Paluds de Courthézon représentent une zone paysagère et écologique parmi les plus remarquables de Vaucluse. Façonné par les usages agricoles passés, le site des Paluds de Courthézon accueille une biodiversité riche et fournit de nombreux services à l'Homme.



Consultez la brochure

GOVERNANCE & COMMUNICATION

COMITÉ DE RIVIÈRE OUVÈZE

Le 30 novembre 2023, le SMOP, animateur du Contrat de Rivière Ouvèze, a organisé une réunion du Comité de Rivière.

Qu'est-ce qu'un Contrat de Rivière ?

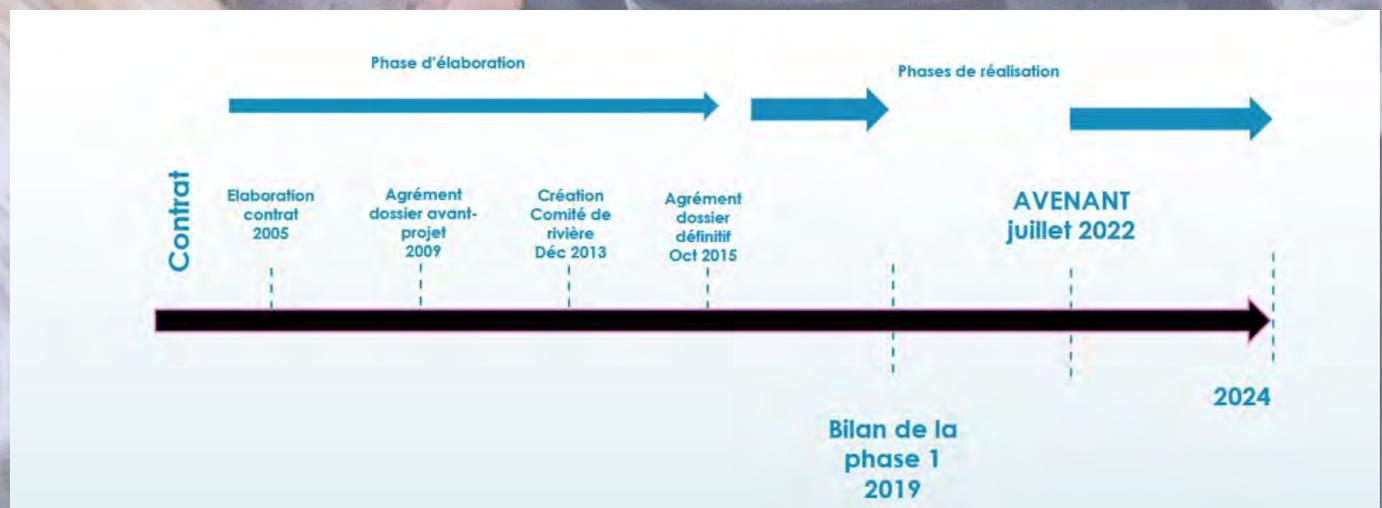
- Un outil de gestion territoriale de l'eau et des milieux aquatiques
- Un programme d'actions à l'échelle d'un bassin défini :
 - => En fonction des enjeux et objectifs locaux;
 - => Elaboré en concertation avec les différents acteurs et partenaires;
 - => Dans le respect de la réglementation en vigueur;
- Un engagement contractuel, moral, technique et financier entre les porteurs de projet et les financeurs;
- Une programmation permettant une priorisation des aides.
- Un outil de gestion territoriale de l'eau et des milieux aquatiques
- Un programme d'actions à l'échelle d'un bassin défini :.

Les enjeux du territoire

- Préserver et améliorer la qualité des eaux et des milieux;
- Préserver et restaurer l'état écologique et fonctionnel des milieux aquatiques;
- Limiter et mieux gérer le risque inondation
- Mettre en place une gestion intégrée de la ressource.

UNE PHASE 2 EN COURS DE FINALISATION

La phase 2 du contrat de rivière a été actualisée en juillet 2022. Elle prendra fin en décembre 2024.



Contrat de rivière Ouvèze: phase 2 actualisée par avenant

	Montant initial phase 2 € HT	Montant initial phase 2 € TTC	Montant actualisé phase 2 € HT	Montant actualisé phase 2 € TTC
Volet A - Qualité	8 202 268 €	9 842 722 €	2 724 400 €	3 269 280 €
Volet B1 - Milieu	1 810 900 €	2 151 080 €	2 637 772 €	3 3139 649 €
Volet B2 - Inondations	5 950 400 €	6 660 480 €	1 503 800 €	1 664 560 €
Volet B3 - Ressource	1 665 000 €	1 998 000 €	12 281 683 €	14 738 020 €
Volet C - Communication	941 900 €	992 080 €	927 693 €	947 693 €
TOTAL	18 570 468 €	21 644 362 €	20 075 348 €	23 759 202 €

Plusieurs acteurs de la mise en oeuvre des actions sont intervenus en réunion afin de présenter une ou plusieurs actions en cours de réalisation :

- Communauté de communes du Pays d'Orange en Provence
- Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale
- ASA Ouvèze Ventoux
- Chambre d'agriculture, animateur de l'organisme unique de gestion collective de l'eau.
- A la date de la réunion, le taux d'engagement financier de la phase 2 représentait 44% de la programmation.

Contrat de rivière Ouvèze: état des engagements financiers



Taux d'engagement financier: 44%

Pour en savoir plus :





@ouveze-provence

300 AVENUE DES PRINCES D'ORANGE 84340 ENTRECHAUX

04.90.46.09.43 // accueil@ouveze-provence.fr